



CHAMPIONNAT DE FRANCE D'ENDURO 2010

Nous tenons, tout d'abord, à vous remercier de votre participation au Championnat de France d'Enduro 2009 et espérons qu'il vous a donné satisfaction.

La saison 2010 approchant, nous vous donnons, ci-dessous, des informations sur :

- les modifications réglementaires,
- les procédures d'engagements,
- les désistements (**à lire attentivement**),
- les points à respecter impérativement.

MODIFICATIONS REGLEMENTAIRES

Numéros de course

Juniors : 1 à 99
E 1 : 1 à 99
E 2 : 1 à 99
E 3 : 1 à 99
N 1 : 101 à 299
N 2 : 301 à 499
N 3 : 501 à 699
Féminines : 701 à 725
50 cc : 726 à 749
125 cc 4T : 751 à 775
Vétérans : 801 à 999

Les pilotes ayant terminé aux 10 premières places des classements finaux du Championnat 2009 (exclusion faite des Nationaux montant en Elite et des Juniors ne rentrant plus dans le critère d'âge) se voient attribuer des numéros de course correspondant à leur classement.

Les autres pilotes pourront choisir leur numéro (engagement par internet) ou se verront attribuer un numéro par le Service Enduro (engagement par courrier) parmi ceux qui sont disponibles.

Vérifications techniques

Les horaires des contrôles techniques sont les suivants :

- 13 heures à 15 heures pour les catégories Elites et Juniors,
- 17 heures à 18 heures pour les pilotes participant au Championnat Constructeurs,
- 14 heures à 19 heures pour les catégories Nationales et Féminines.

Des précisions sur la mesure du niveau sonore et les protections pectorales et dorsales vous seront données ultérieurement et feront l'objet d'une note spécifique.

Rappel

Couleurs des plaques numéros :

Classe 1 (Elite)	Fond noir	Chiffres blancs
Classe 2 (Elite)	Fond rouge	Chiffres blancs
Classe 3 (Elite)	Fond jaune	Chiffres noirs
Juniors (open)	Fond bleu	Chiffres blancs
Nationale	Fond vert	Chiffres blancs

ENGAGEMENTS

Comme en 2009, les pilotes ont la possibilité de s'engager soit par internet, soit par l'envoi d'un bulletin d'engagement à la F.F.M.

Engagement internet : à l'adresse : <http://engagements.ffmoto.org> ou www.ffmoto.org

Engagement traditionnel : les bulletins d'engagements seront disponibles par téléchargement sur le site www.ffmoto.org ou sur demande auprès de la F.F.M., Catherine JUILLIET au 01.49.23.77.11.

ENGAGEMENTS A L'ANNEE

OUVERTURE : 4 JANVIER
CLOTURE : 31 JANVIER

DROITS DES ENGAGEMENTS :

ELITES ET JUNIORS : 125 EUROS
NATIONAUX : 110 EUROS

ENGAGEMENTS EPREUVE PAR EPREUVE

OUVERTURE : A PARTIR DU 1^{er} FEVRIER
CLOTURE : AU MINIMUM 15 JOURS AVANT LA DATE DE L'EPREUVE

DROITS DES ENGAGEMENTS :

Elites et Juniors : 135 EUROS
Nationaux : 120 EUROS
Majoration : 25 euros pour les pilotes s'engageant dans les 3 semaines précédant la manifestation,

Aucun engagement ne sera pris en considération à compter du mardi précédant chaque épreuve.

DESISTEMENTS

Engagements à l'année

Les droits d'engagement seront remboursés :

- en totalité jusqu'à 45 jours avant l'épreuve,
- à 50 % à moins de 45 jours avant l'épreuve,

uniquement sur envoi du formulaire prévu à cet effet, accompagné d'un justificatif, cachet de la poste faisant foi.

Engagement épreuve par épreuve

Les droits d'engagement seront remboursés :

- à 50 % jusqu'à 45 jours avant l'épreuve, uniquement sur envoi du formulaire prévu à cet effet, accompagné d'un justificatif, cachet de la poste faisant foi,
- pas de remboursement à moins de 45 jours avant l'épreuve quelle que soit la cause du désistement.

IMPORTANT :

LES REMBOURSEMENTS D'ENGAGEMENT SE FERONT UNIQUEMENT PAR VIREMENT BANCAIRE (JOINDRE UN RIB A VOTRE ENGAGEMENT).

POINTS A RESPECTER

Après une année d'expérience, nous attirons votre attention sur les points à respecter impérativement afin que votre dossier puisse être validé dès réception. Cela vous fera gagner du temps et nous en fera gagner également.

- envoi du dossier d'inscription afin qu'il soit réceptionné à la F.F.M. au plus tard 10 jours après votre engagement par internet,
- envoi de l'autorisation de prélèvement pour les pilotes qui ont choisi ce mode de paiement,
- envoi d'un RIB pour tous les pilotes (il est nécessaire pour les paiements par prélèvement et pour les remboursements des engagements en cas de forfait),
- pour les pilotes réglant par chèque, un chèque par pilote et par épreuve et un chèque de garantie transpondeur par pilote pour la saison,
- en cas de forfait, envoi du formulaire de désistement.

Nous vous remercions d'avoir consacré du temps à la lecture de cette note et vous souhaitons une très bonne saison 2010.

Le 9 décembre 2009.